

Conseil communal de Lausanne

Initiative : POSTULAT
Titre : Élargissements des horaires d'ouverture de l'espace de consommation sécurisé de la Riponne : un projet à envisager sous conditions
Initiant : Louis DANA et Crts

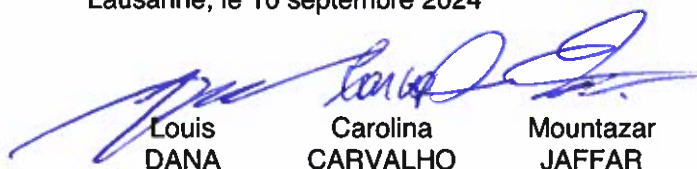
Le 27 mai dernier, la Ville de Lausanne a procédé à l'ouverture d'une antenne de l'espace de consommation sécurisé (ECS) à la Riponne, en complément à l'ECS du Vallon, ouvert dans le courant de l'année 2018. Un peu plus de trois mois après cette ouverture, on constate que cet espace est très fortement fréquenté. Si on ne doit bien sûr pas se réjouir de la consommation de stupéfiants, on notera tout de même que toute prise de drogue dans un lieu dévolu à cet effet est une concrétisation de la réduction des risques, répondant ainsi la politique des quatre piliers mise en place par la Confédération en matière de drogue dans le courant des années 1990. La baisse de la prise de stupéfiants en rue permet également une préservation essentielle de l'espace public au sens large et du vivre-ensemble.

Le groupe socialiste estime que certains enseignements peuvent déjà être tirés afin que la situation puisse être encore améliorée pour ce qui relève de la vie à l'intérieur de l'ECS de la Riponne mais également dans l'espace public qui jouxte ce dispositif et plus largement dans tout le centre-ville de Lausanne. En effet, en matière de drogue, une politique dynamique doit se mettre en place, en prenant en compte tant les personnes qui fréquentent l'ECS, que les produits qui y sont consommés ou l'ambiance générale en ville de Lausanne. Aussi, le groupe socialiste juge qu'il serait judicieux d'étendre les horaires de l'ECS de 7h00 à 23h00, sept jours sur sept. **Cet élargissement d'horaire devrait aller de pair avec un renforcement de travail de rue et des activités proposées aux personnes toxicodépendantes et marginalisées fréquentant l'espace public** (petits job, sport, animation socio-culturelle). Ces mesures doivent également être accompagnées d'un suivi et un monitoring complet des politiques publiques déployées pour la prise en charge des personnes toxicodépendantes, tant sous l'angle de la santé publique que de la fréquentation des structures sociales mais également de la situation dans les rues lausannoises. Par ailleurs, des mesures d'information et de prévention devraient être développées à l'attention de différents groupes de population, en tenant compte du constat de taux élevé de consommation, notamment pour ce qui relève du crack, de la cocaïne, ainsi que d'autres produits qui pourraient faire leur apparition dans les rues lausannoises. Il est en effet constaté dans de nombreuses villes européennes ou nord-américaines que l'apparition ou la surconsommation d'un nouveau produit peut modifier durablement l'ambiance et le visage d'un quartier ou d'une ville. Il convient donc d'être très attentif à cela.

Enfin, **une réflexion et une évaluation sur la mise en place de critères d'accès géographiques aux ECS doit être menée, comme c'est le cas dans la majorité des villes suisses connaissant de tels dispositifs.** En effet, Lausanne ne peut et ne doit pas assumer seule une problématique qui concerne tout le canton et plusieurs cantons voisins. Les ECS ne doivent pas devenir une nouvelle charge de ville-centre. **Dans ce cadre de la mise en place de critères d'accès géographique, le groupe socialiste est favorable au développement d'une structure spécifique d'accueil de nuit pour que les personnes toxicodépendantes sans domicile fixe puissent y dormir.**

Ce postulat demande donc à la municipalité d'étudier l'opportunité d'étendre les horaires de l'ECS de la Riponne entre 7h00 et 23h00, sept jours sur sept, ainsi que les cinq propositions susmentionnées.

Lausanne, le 10 septembre 2024


Louis DANA

Carolina CARVALHO

Mountazar JAFFAR

Christine GOUMAZ

Lana CUETO

Samuel DE VARGAS